Immigration

• (1640)

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, après 70 heures d'auditions en comité, j'ai entendu toutes les représentations faites par les deux côtés de la Chambre.

La motion nº 42 semble raisonnable à première vue, mais je considère qu'elle n'est pas nécessaire, car c'est un principe fondamental de l'interprétation de la loi que tout ce qui est fait aux termes d'un statut doit être raisonnable et cela comprend certainement la rédaction de règlements. Toutefois, ce qui est encore plus important, cela pourrait entraîner beaucoup de litiges inutiles et stériles si des personnes faisaient valoir que dans leurs cas particuliers, la période stipulée n'était pas raisonnable. Cela entraînerait donc encore d'autres délais.

Pour ce qui est de la motion nº 44, le député d'Egmont (M. MacDonald) qui parlait au nom du député de Provencher (M. Epp) a concédé que le fardeau de la preuve incomberait à l'autre partie. Au lieu que le défendant ait à démontrer que sa cause mérite d'être entendue par la commission, si nous acceptons cet amendement sous son libellé actuel, c'est la commission qui devrait accorder une audition à moins qu'elle ne puisse démontrer que la revendication est frauduleuse ou sans fondement. Cela est à toutes fins pratiques impossible, car la commission ne disposerait d'aucun document sauf de la demande du requérant. La sélection initiale deviendrait pour ainsi dire vaine, ce qui aurait des conséquences que l'on peut trop facilement imaginer.

Bien que j'aie écouté sans arrière-pensée les observations des députés et que j'aie lu très attentivement les propositions d'amendements, je ne saurais les accepter.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le vote porte maintenant sur la motion n° 42, inscrite au nom du député d'Egmont (M. MacDonald). Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Sur division.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je déclare la motion rejetée.

(La motion nº 42 de M. MacDonald (Egmont) est rejetée.)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le vote porte maintenant sur la motion n° 44 inscrite au nom du député de Provencher (M. Epp). Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont pour la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre la motion veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Sur division.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je déclare la motion rejetée.

(La motion n° 44 de M. Epp est rejetée.)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je suis heureux de signaler à la Chambre que nous avons fait beaucoup de progrès aujour-d'hui, à tel point que nous risquons d'éprouver des difficultés lundi.

Le député qui présente la prochaine motion, le député de Matane (M. De Bané), n'est pas à la Chambre cet après-midi. De toute façon, si nous devions mettre un terme dès maintenant à nos travaux d'aujourd'hui, il ne resterait que dix motions à débattre lundi. J'aimerais donc demander à la Chambre de dire qu'il est 5 heures.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) demande le consentement unanime de la Chambre pour dire qu'il est 5 heures. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Par conséquent, comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi.

(A 4 h 46, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)